

Colmar, le 29 décembre 2017

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE LORS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le Préfet du Haut-Rhin, Laurent TOUVET, rappelle les interdictions qu'il a décidées pour assurer la sécurité et la tranquillité publique à l'occasion du passage à la nouvelle année. Elles sont valables sur l'ensemble du domaine public et des voies publiques.

Du vendredi 1^{er} décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 sont interdits :

- la vente au déballage, le transport, le port et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques sauf par les professionnels dûment habilités.

Du samedi 30 décembre 2017 à 8h00 au mardi 2 janvier 2018 à 8h00 est interdite :

- la vente dans des récipients transportables des combustibles domestiques, dont le gaz inflammable et les produits pétroliers, ainsi que leur transport par des particuliers

Du dimanche 31 décembre 2017 à 22h00 au lundi 1^{er} janvier 2018 à 6h00 est interdite, sur les voies publiques à Colmar et Mulhouse, la consommation de boissons alcoolisées.

Le préfet du Haut-Rhin invite chacun au strict respect de ces mesures.

**Pour que les fêtes de fin d'année ne soient pas gâchées,
il appartient à tous d'être responsables !**

Contact presse :

Bureau de l'information et de la communication
Cabinet du Préfet - Préfecture du Haut-Rhin
☎ 03 89 29 20 05 – 03 89 23 21 06 – 03 89 29 20 14

Retrouvez nos publications sur

